

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)
Réf 22/2026**

Séance du 20 avril 2026

L'an deux mille vingt -six, le 20 avril à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, salle de la Mairie, lieu ordinaire de séance, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 (ou L. 2121-12 pour les communes de plus de 3500 habitants) et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Yannick SEVRÉE, Maire,

Mme : Karine GASSELIN, Lydie LAMBAULT GITTARD, Véronique MARTINE, Laure PARISSET, Émilie RIGUIER, Isabelle THYEBAUT, Valérie POMMIER ;

M. Denis BERTHELOT, Bruno BLANCHARD, Björn BROCKOP, Christophe DAVID, Julien DIGUET, Jean-Claude RIGOREAU, Michel SALMON.

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de **15 membres**.

Secrétaire de séance : Isabelle THYEBAUT

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
07/04/2026	07/04/2026	15	15	0	0

CORRESPONDANTS DÉFENSE

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal qu'il convient de nommer un correspondant Défense au nom de la commune.

Pour Rappel, le correspondant Défense a été créé en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de Défense correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. Il remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Il est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Il s'exprime sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. Il a également un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à l'histoire de notre pays, et notamment aux conflits contemporains. La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels. Il doit pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense.

Le correspondant défense agit en tant que relais pour comprendre le parcours citoyen. Ils doivent pouvoir expliquer l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la défense.

Entendu les explications de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Désigne **M. Christophe DAVID** et **M. Jean-Claude RIGOREAU** comme correspondants Défense.

A Marolles, le 20 avril 2026

Yannick SEVRÉE

Maire



Isabelle THYEBAUT

Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture
041-214101289-20260422-22-2026-DE
Date de réception préfecture : 22/04/2026